



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Qualité des eaux de baignade, prévention des noyades : comment bien démarrer les grandes vacances



Avec le début des grandes vacances, la fréquentation des plages et des criques augmente. Deux plages ont été interdites à la baignade, récemment, en raison de pollution fécale, à Rémire-Montjoly. La surveillance des eaux de baignade est une compétence en partie dévolue à l'ARS. Le nombre de noyades se maintient également à un niveau élevé sur le territoire. C'est donc le moment de rappeler les messages de prévention.

Plages et criques : de rares sites avec une qualité suffisante



A quelques jours des grandes vacances, l'information a fait grand bruit : Par arrêté préfectoral du 14 juin, les baignades sont « formellement interdites aux lieux plage de Gosselin et plage de Bourda, sur la commune de Rémire-Montjoly (...) jusqu'à nouvelle ordre ». En cause : cinq années consécutives de résultats insuffisants pour ces lieux de baignade. A Cayenne, plus aucun prélèvement n'est réalisé sur les plages, la mairie ayant pris un arrêté d'interdiction définitive de la baignade depuis plusieurs années. Dans l'Île-de-Cayenne, il ne reste donc qu'une plage dont la qualité des eaux est suffisante pour être ouverte à la baignade : la plage Louis-Caristan, à Rémire-Montjoly. Ailleurs en Guyane, seule la crique Canceler, à

Sinnamary, bénéficie d'une eau de baignade d'excellente qualité. A Kourou, un arrêté d'interdiction a été pris en mai, suite à une brutale dégradation des résultats. Ceux-ci se sont améliorés depuis et la baignade est à nouveau autorisée. A Awala-Yalimapo, la qualité des eaux de la plage des Hattes est insuffisante. Les autres communes ne déclarent pas de lieux de baignade.

Deux prélèvements par mois

La cellule Eau de l'ARS réalise deux prélèvements mensuels sur les sites déclarés de baignade. Il donne lieu à un classement annuel de la qualité de l'eau. Les résultats sont publiés sur le **site dédié du ministère de la Santé et de la Prévention**. En cas de résultats insuffisants pendant cinq années consécutives, la mairie, ou à défaut le préfet, doit prendre un arrêté d'interdiction.

L'assainissement en cause ?

Sur les plages de Gosselin et Bourda, les deux paramètres recherchés – Escherichia coli et entérocoques – dépassent les normes en vigueur. S'agissant de zones urbaines, la pollution peut être liée à un problème d'assainissement. C'est ce que suppose également un long article de France-Guyane l'Hebdo de cette semaine. Seule la réalisation d'un profil de baignade, un document qui identifie notamment les risques de pollution, permettrait de le vérifier. En Guyane, de tels documents n'ont jamais été réalisés. Sinnamary, Kourou et Rémire-Montjoly ont toutefois commencé les démarches. Ces pollutions peuvent provoquer des otites ou des infections cutanées.

Une zone d'étude à Macouria

Les plages et criques ne sont pas les seuls sites contrôlés par l'ARS. Depuis quelques mois, la cellule Eau réalise des prélèvements au Lac Maillard, à la demande de la mairie de Macouria. Il s'agit d'une zone d'étude. C'est-à-dire que le site n'est pas ouvert à la baignade mais est étudié comme s'il l'était. Les résultats sont transmis à la mairie qui pourrait, en fonction de ceux-ci, décider un jour d'aménager le site.

Et les piscines ?

L'ARS contrôle la qualité de l'eau des piscines municipales et des piscines d'hôtel. Les résultats doivent être affichés. En revanche, depuis la fin de l'année dernière, elle ne contrôle plus les piscines des résidences privées. Les syndicats ont l'obligation de réaliser un autocontrôle en sollicitant un laboratoire certifié, et d'afficher les résultats. En Guyane, seul l'Institut Pasteur peut le faire. En l'absence de ces contrôles, un copropriétaire ou un résident peut se plaindre à l'ARS.

Prévention des noyades : les bons réflexes



La baignade étant interdite sur la plupart des plages de Guyane, aucun dispositif de surveillance n'y est assuré. Lors d'un comité de pilotage consacré au dispositif Ma Guyane nage, début juin, il a été rappelé que :

- Il y a eu 10 noyades en quatre mois en Guyane ;
- 53 % des élèves de 3e ne savent pas nager ;
- Les infrastructures sont rares dans les communes isolées et les quartiers prioritaires, coûteuses et sous utilisées.

Il est recommandé :

- Avant de se mettre à l'eau :
 - Se renseigner sur la nature des vagues, des courants et des marées ;
 - S'assurer que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuse en consultant les bulletins météo ;
 - Ne pas quitter des yeux ses enfants quand ils jouent au bord de l'eau ;
 - Prévenir un proche quand on va se baigner ;
 - En pirogue, porter un gilet de sauvetage, équiper son moteur d'un coupe-circuit.
- Pour se baigner :
 - Rentrer progressivement dans l'eau ;
 - Ne pas laisser ses enfants seuls dans l'eau ;
 - Se méfier des bouées et articles flottants : ils ne protègent pas de la noyade ;
 - Etre vigilant avec les vagues ;
 - Équiper ses enfants de maillots de bain à flotteurs ou de brassards ;
 - En crique, se tenir éloigner des embarcations, prendre garde à la végétation ;
- En cas d'imprévu :
 - Ne pas lutter contre le courant et les vagues pour ne pas s'épuiser ;
 - S'allonger sur le dos pour se reposer et appeler à l'aide ;
 - Se laisser flotter dans la mesure du possible ;
 - Le meilleur moyen de passer une vague est de plonger dessous.

Vous pouvez retrouver de nombreux conseils sur la page dédiée du [site internet de l'ARS](#).

Ma Guyane nage : un dispositif soutenu par l'ARS



Initié en 2015, interrompu quelques années, le dispositif Ma Guyane nage a redémarré l'an dernier. Il s'agit d'apprendre à nager chaque année à 3 000 enfants de 6 à 12 ans grâce à des bassins itinérants : une piscine de 8x15 m et de 1,50 m de profondeur, qui se déplace de commune en commune, ou un dispositif pour créer un bassin sur un site de baignade naturel.

Après avoir été installé pendant six mois sur la ZAC de Soula, à Macouria, le bassin a été monté dans la cour de l'école Gaëtan-Hermine, à Cayenne, pour les grandes vacances. Ma Guyane nage va prochainement faire étape à Grand-Santi, également pour six mois. Outre l'apprentissage de la natation, elle formera des 12 jeunes de 16 à 25 ans au secourisme et au sauvetage. Parmi eux, quatre avaient appris à nager en 2016 avec Ma Guyane nage, ainsi que le relate ce [**reportage de Guyane la 1ère**](#). En 2024, Ma Guyane nage doit s'installer à Iracoubo, à la cité Arc-en-Ciel de Rémire-Montjoly, puis à Montsinéry-Tonnégrande.

L'ARS accompagne financièrement l'association porteuse du dispositif, à hauteur de 30 000 euros cette année.

EN BREF

◆ Premières visites sur le terrain pour Dimitri Grygowski



Kourou la semaine dernière, Saint-Laurent du Maroni et l'ouest aujourd'hui et demain, Cayenne dans les prochains jours. Arrivé le 3 juillet à la tête de l'ARS Guyane, son nouveau directeur général Dimitri Grygowski a entamé ses visites de terrain, à la rencontre de professionnels de la

santé et du médico-social. La semaine dernière, il a assisté au séminaire CHRU, à Sinnamary, et a visité le Centre Hospitalier de Kourou (notre photo). Il a également rencontré les membres de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA). Aujourd'hui et demain, il visite le Centre Hospitalier de l'Ouest guyanais, le communauté thérapeutique d'Awala-Yalimapo et la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) Léopold du Dr Magalie Moubitang, à Saint-Laurent du Maroni. La visite du Centre Hospitalier de Cayenne aura lieu dans les prochains jours. Dimitri Grygowski rencontre également les autorités et les élus du territoire, avant un échange avec la presse, prochainement.

◆ Assistant médical : présentation reportée au 7 septembre

Fin juin, la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Centre littoral avait dû reporter sa rencontre autour du métier d'assistant médical. Celle-ci aura finalement lieu jeudi 7 septembre, à 19h30, à la Domus Medica, à Cayenne. La présentation sera assurée par les Drs Stéphanie Dranebois, médecin généraliste à Macouria, Max Gérard, ophtalmologue à Cayenne, Félix Ngomba, médecin généraliste à Cayenne, et son assistante médicale Mariam Moore. Vous pouvez retrouver notre article sur cette profession dans la [Lettre pro du 20 juin](#).

◆ Covid-19 : ce qui a changé au 1er juillet



En raison de l'amélioration de la situation sanitaire liée au Covid-19 au niveau national, plusieurs mesures ont évolué au 1er juillet :

- Il n'est plus possible de déployer des barnums de dépistage en dehors des lieux d'exercice habituel du médecin, du pharmacien d'officine, de l'infirmier, du masseur-kinésithérapeute, de la sage-femme ou du chirurgien-dentiste. En revanche, il reste possible pour les ARS de déployer des opérations de dépistage en cas de situation épidémiologique le nécessitant ;
- Le dispositif de criblage des tests RT-PCR par les laboratoires de biologie médicale est abrogé ;
- La doctrine de déploiement des médiateurs de la lutte anti-Covid est abrogée ;
- Le traitement des données lié à SI-DEP a pris fin le 30 juin ;
- Le Covid-19 a été ajouté à la liste des maladies, dites à déclaration obligatoire, faisant l'objet d'une surveillance épidémiologique particulière. Cette remontée des tests RT-PCR positifs au Covid-19 est effectuée par les seuls laboratoires de biologie médicale à Santé publique France. Les médecins n'ont pas à la réaliser.
- Les modalités de remboursement de tests demeurent à ce stade inchangées.
- L'application TousAntiCovid est mise en pause mais est toujours disponibles dans les magasins d'applications. Les utilisateurs peuvent continuer d'en utiliser les fonctionnalités. Les certificats de vaccination peuvent toujours être récupérés sur le [portail de l'Assurance maladie](#) et dans Mon Espace santé ;
- La délivrance gratuite de masques, y compris FFP2, est toujours possible pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19. Vous pouvez en retrouver la liste sur le [site service-public.fr](#).



■ E-learning : l'ANS propose quatre séances sur la messagerie sécurisée de santé

- Les principes des messageries sécurisées de santé
- Le fonctionnement des messageries sécurisées de santé
- Les trois types de boîtes aux lettres
- Les opérateurs de messageries sécurisées de santé



Telles sont les quatre thématiques des séances de e-learning sur la messagerie sécurisée de santé (MSSanté) que l'**Agence du numérique en santé vient de mettre en ligne**.

Chaque thématique est divisée en séquence et chaque séquence propose de traiter d'un sujet en répondant d'abord à une question, en regardant une vidéo explicative d'environ 3 minutes et en terminant par le rappel d'un point clef. En répondant aux questions, les utilisateurs gagnent des badges et grimpent dans un classement des utilisateurs. Tout en en apprenant davantage sur les outils numériques en santé.

D'autres modules sont proposés sur le même format pour le dossier médical partagé (DMP), la cybersécurité, la cybersécurité en santé, l'identité nationale de santé (INS), la e-CPS et Pro santé connect...

Offres d'emploi



- L'Association pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique en Guyane (Atirg) recrute :
 - Deux **infirmiers de dialyse** pour son unité d'autodialyse de Saint-Laurent du Maroni (CDI, temps plein) ;
 - Un **infirmier de dialyse** pour son unité d'autodialyse de Cayenne (CDI, temps plein).

Candidature (CV et lettre de motivation) à direction@atirg.fr.

■ Le groupe Guyane Santé recherche un **cadre de santé infirmier** (CDI, temps plein) pour la clinique Saint-Paul. **Consulter la fiche de poste et candidater.**

■ Le GCSMS « Handicap, d'un continent à l'autre » recherche un **infirmier** (CDI, temps plein, poste basé à Saint-Laurent du Maroni). **Consulter la fiche de poste et candidater.**

Le message du jour

~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)